

# ASSURANCES école VTT :

---

## Loisir / Compétition

- Vous êtes membres du club VTT Superbikers, vous participez aux entrainements... 2 possibilités s'offrent à vous :

### 1. Vous êtes sûr de ne pas faire de compétition

Prenez un « **VELO PASS** » !

De quoi s'agit-il ? Le Vélo Pass est **assurance** qui couvre votre enfant à partir du moment où il monte sur son vélo. Vous pouvez également élargir cette assurance à l'ensemble de la famille (à condition que les membres de la famille vivent sous le même toit).

**Quand** : Disponible dès maintenant (année scolaire OU année civile)

**Coût** : Velo Pass individuel - 25€ / an OU Velo Pass famille – 35€ / an

Informations et **formulaire** disponibles sur le site de la fédération (FCWB): <http://www.federationcyclistewalloniebruxelles.be/>

*Sur le site : Licences et affiliations > les documents > demande de VELO PASS.*

Une fois le formulaire complété, veuillez le déposer au responsable à l'entraînement du mercredi OU le renvoyer à l'adresse suivante :

Rue du Mont, 27 – 5630 Villers-Deux-Eglises

### 2. Vous voulez faire de la compétition

Prenez une **LICENCE** !

De quoi s'agit-il ? La licence vous permet de participer à l'ensemble des courses belges (et internationales). Elle est opérationnelle et fait également office **d'assurance** durant toute l'année civile. Le tarif diffère selon les catégories. → Informations, tarifs et formulaire disponibles sur le site de la fédération (FCWB): <http://www.federationcyclistewalloniebruxelles.be/>

Une fois le formulaire complété (comprenant l'attestation du médecin), veuillez le déposer au responsable à l'entraînement du mercredi OU le renvoyer à l'adresse suivante :

Rue du Mont, 27 – 5630 Villers-Deux-Eglises

**Paiement** : sur le compte DU CLUB => **BE11 0688 9108 2948** avec la communication « Nom – Prénom Licence 2023 »